

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2008

CREATION D'UNE PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE - (n° 1318)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18 Rect.

présenté par

Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay, Mme Crozon, Mme Fourneyron  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 3 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le contenu des programmes en concertation avec les commissions pédagogiques des études de santé et celles des universités de sciences. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La première année d'études universitaires de santé devrait être plus conçue dans un but de formation que dans un but de sélection. Les programmes devraient être plus orientés vers des connaissances scientifiques fondamentales et de méthodologie de travail.

Le rapport Bach précise qu'une formation scientifique initiale doit être rendue nécessaire par l'évolution moderne des professions de santé et par le besoin de créer des passerelles vers les facultés de sciences.